

Compte-rendu réunion de négo N° 3 Du bloc élections professionnelles du 25/04/2023

<u>Délégation Cfdt</u> : Fabrice TAILPIED et Séverine BARBARIT

Et pour la préparatoire : Joelle BERNARD

<u>Présents pour la Direction</u>: Alexandra SOTY, Florence MENU et Jean François POUPARD

Et les autres OS : CFE-CGC, FO, CGT

Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

De quoi s'agit-t-il?

3^{ème} séance de négociation portant sur :

- La relecture de l'accord sur les établissements distincts
- Négo sur les moyens des CSE/CSEC et RP

Le compte rendu (en + d'une minute)

Pour l'accord sur les établissements distincts pas de surprise, la Direction a tenu parole. Aucune modification, il s'agit d'un copier/coller de l'accord de 2019, c'est-à-dire, les 13 établissements Régions et le SID.

S'agissant de l'accord sur les moyens des CSEE/CSEC et RP, la Direction a très fortement raboté les moyens :

- 16 RP pour le CSE SID au lieu de 29,
- La dotation de jour pour les commissions de CSE/CSEC en nette diminution sauf pour la commission des ASC,
- L'enveloppe budgétaire pour les déplacements des secrétaires de CSE disparaît...

Pour justifier ces diminutions, la direction nous dit que les moyens actuels ne sont pas utilisés dans leur totalité (heures de délégation...).

Pour la CFDT AFPA, la direction devrait plutôt réfléchir à mettre en place un système pour faciliter la prise des heures de délégation (remplacements...) plutôt que de retirer les moyens.

SGD disparait car inutilisé.

Pour la CFDT AFPA, SGD était inutilisé car inutilisable.

La régularisation de la subvention des ASC, en prenant en compte la meilleure des 3 dernières années, disparaîtrait de notre accord, puisque la loi ne la rend plus obligatoire.

La CFDT AFPA revendique alors une augmentation de la dotation de 0.45 à 0.55 % de la masse salariale et une augmentation du budget de fonctionnement 0.40 % au lieu de 0.22 % de la masse salariale.

CONCLUSION

Pour la CFDT AFPA, il est impossible d'envisager la signature de l'accord sur les établissements distincts si la Direction ne respecte pas son engagement de muscler les RP.

La CFDT dénonce le manque de moyens envisagés par la Direction en particulier pour le CSEE SID où le déficit de proximité lié à l'éparpillement des collègues sur le territoire mérite, selon la CFDT, des propositions sérieuses et adaptées.

A l'occasion de cette séance, La CFDT réaffirme sa volonté d'avoir 4 accords :

- Etablissements distincts,
- CSE/CSEC,
- Représentants de Proximité,
- Accord sur l'exercice du droit syndical.

A la prochaine séance, nous verrons si la Direction a entendu nos revendications et apporte les moyens adaptés aux réalités du terrain.

L'accord sur les établissements distincts sera soumis à signature après le 11 mai 2023.

Prochaine réunion le 11/05/2023